

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL79

présenté par
M. Pont, rapporteur

ARTICLE 4 BIS A

À la première phrase de l'alinéa 18, après le mot :

« information »,

insérer les mots :

« et qui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.